

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
42	42	20

Date de convocation	12/02/2021
Date d'affichage	12/02/2021

DL21005	OBJET : RETRAIT DU SITOM SUD GARD DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SITOM SUD GARD – SUR RHONE ENVIRONNEMENT – CA DU GARD RHODANIEN RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDE SUR L'IMPACT DU FUTUR PRPGD DANS LE GARD
----------------	---

Le dix-huit février deux mille vingt et un à 17 h 30, s'est réuni à l'Usine d'Incinération EVOLIA, Impasse des Jasons à Nîmes, le Comité Syndical du SITOM du SUD GARD, régulièrement convoqué le 12 février 2021, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président du SITOM SUD GARD.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, M. Bernard ANGELRAS, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Richard TIBERINO, M. Emmanuel CARRIERE, M. Monique BOISSIERE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Jacques BOLLEGUE,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Michel AZEMA, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS,

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE,

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme Pascale VENTURINI, M. Marc TAULELLE, M. Julien PLANTIER, M. Alain DALMAS, M. Jean-François DURAND COUTELLE, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Frédéric BEAUME, M. Antoine MARCOS, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, M. Alain LAGET,

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Jean-Luc CHAILAN à Frédéric TOUZELLIER

David-Alexandre ROUX à Géraldine REY-DESCHAMPS
Julien PLANTIER à Richard FLANDIN
Jean-François DURAND COUTELLE à Pierre LUCCHINI
Frédéric BEAUME à Pierre LUCCHINI
Pascale VENTURINI à Bernard ANGELRAS
Marc TAULELLE à Monique BOISSIERE
Claude DE GIRARDI à Monique BOISSIERE
Antoine MARCOS à Jean-Christophe GREGOIRE
Christophe BOUGAREL à David GUIRAUD
Sylvette FAYET à Jacques BOLLEGUE
Jack DENTEL à Jacques BOLLEGUE

Secrétaire de séance : Juan MARTINEZ

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-1, L.2113-6, L.21137 et L.2113-8 portant sur l'organisation de l'achat ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a donné compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets (dangereux et non dangereux) ;

VU la délibération n° DL19032 en date du 26 septembre 2019 ;

VU la convention tripartite établie le 27 février 2020 entre le SITOM Sud Gard, Sud Rhône Environnement et la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien ;

VU l'avis du bureau en date du 09 février 2021 ;

CONSIDERANT que le Sitom Sud Gard souhaite développer de nouvelles orientations en matière de gestion de traitement des déchets ménagers en partenariat avec la Région Occitanie ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président du Sitom à se retirer de la convention de groupement de commande annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président à ne pas engager de recours contre l'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté par le conseil régional d'Occitanie le 14 novembre 2019, tel que mentionné dans la convention de groupement de commande.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 20 + 12 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 3 (Jacques Bollègue et 2 pouvoirs de M. Jack Dentel et Mme Sylvette Fayet)

Approuvé à la majorité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20210218-DL21005-DE

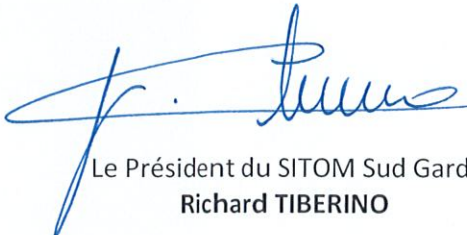
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2021

Affichage : 09/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation




Le Président du SITOM Sud Gard
Richard TIBERINO

